

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **INTPA-D-1** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Fiona RAMSEY**  [**Fiona.RAMSEY@ec.europa.eu**](mailto:Fiona.RAMSEY@ec.europa.eu)  **+32 229-93524**  **1**  **3ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L'unité INTPA.D.1 est le centre de gravité de la politique de l'Équipe Europe ("Team Europe") et de l'agenda de l'efficacité. Elle est la principale entité d'interface sur ces questions avec les autres services de la Commission, le SEAE, les États membres et de nombreux partenaires internationaux. En particulier, l'unité coordonne (1) une Équipe Europe basée dans les capitales (gestion des réunions régulières des directeurs généraux de l'UE ; établissement d'un réseau/groupe informel d'experts sur l'Équipe Europe ; dialogue avec les capitales des États membres (EM)), (2) une Équipe Europe basée à Bruxelles (établissement de rapports sur le Team Europe, y compris des éléments de rapport et de suivi de l'APD ; relations plus étroites et conduite de discussions politiques avec les réseaux européens d'agences et d'institutions financières des États membres, tels que le réseau des praticiens et les institutions européennes de financement du développement (EDFI), la BEI et la BERD) ; (3) et une Équipe Europe au niveau des pays partenaires (soutien à la conception des initiatives du Team Europe ; offre d'un soutien pour accélérer les réponses de l'Équipe Europe par le biais d'une programmation conjointe, d'une mise en œuvre conjointe et de rapports conjoints ; développement du suivi des pays de l'Équipe Europe ; promotion de l'utilisation de l'expertise publique des États membres, notamment par le biais du jumelage ("Twinning") et de TAIEX ; organisation de missions conjointes de l'Équipe Europe dans les pays partenaires). En tant que (4) centre d'expertise pour l'efficacité du développement (transparence ; appropriation ; inclusion ; résultats) et sa mise en œuvre par l'UE et les EM, il promeut la transparence de l'aide au sein de la Commission, avec les EM et au niveau mondial, en veillant à ce que l'UE soit un leader visible en matière de transparence (OCDE, IITA, Publish What You Fund, EU Aid Explorer) et il soutient la cohérence des politiques de l'UE.

Le/la détaché(e) contribuera aux travaux de l'unité INTPA.D.1 sur l'efficacité de l'aide et du développement en général et plus particulièrement sur la mise en œuvre, le suivi et le compte rendu des initiatives de l'Équipe Europe.

Il s'agira d'un rôle axé sur la politique, nécessitant un haut degré de réflexion stratégique et de liaison avec un large groupe de parties prenantes. Il s'agit de travailler au niveau européen et international :

1. au sein de la Commission, des institutions européennes et des États membres, ainsi que de leurs agences et institutions de financement respectives, y compris la promotion de l'efficacité du développement dans les initiatives de l'Équipe Europe, dans la programmation conjointe et la mise en œuvre conjointe,
2. dans les forums internationaux, notamment le Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement (GPEDC), l'OCDE et les Nations unies.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie, études européennes et politique (générale).

Expérience professionnelle

Une très bonne connaissance de la politique de développement ainsi qu'une expérience pertinente de la coopération au développement sont requises.

Une expérience de la contribution à la formulation de politiques et de stratégies est essentielle. Une très bonne connaissance des relations internationales et des institutions et processus multilatéraux serait un atout indéniable. Il/elle doit être capable de s'intégrer dans une équipe chargée d'un certain nombre d'initiatives importantes au niveau multilatéral et européen, de travailler en étroite collaboration avec l'encadrement supérieur, les autres DG de la Commission et le SEAE, et d'aborder son travail avec enthousiasme. Il/elle sera prêt(e) à prendre des initiatives en fonction des besoins et sera capable de travailler sous pression.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellente maîtrise de l'anglais (à l'écrit et à l'oral) ; la connaissance du français ou d'autres langues officielles de l'UE serait considérée comme un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B1@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B1@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)